



## Dette forclosée et titre exécutoire

Par **CRETOIS**, le **29/01/2024** à **13:48**

Bonjour,

J'ai contesté les mesures imposées par la commission de surendettement car des dettes étaient forcloses. Une audience était prévue début janvier. Un des créanciers a demandé un report d'audience et vient de m'envoyer un titre exécutoire. Que dois je faire ?

Merci de vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **29/01/2024** à **14:44**

Bonjour

S'agit-il de l'affaire évoquée en décembre alors que vous deviez passer devant le juge pour contestations de mesures impliquant des dettes forcloses.

De quand date ce titre exécutoire et par quel instance ?

Il faudrait questionner la commission de surendettement, qui peut saisir le juge des contentieux de la protection afin qu'il ordonne la suspension des procédures d'exécution en cours, à l'exception des saisies pour dettes alimentaires.

Par **CRETOIS**, le **29/01/2024** à **15:08**

Rebonjour,

Oui il s'agit bien du même sujet. J'ai reçu le titre exécutoire ce jour alors que ce créancier (Caisse de Crédit Municipal) a demandé le report d'audience, reprogrammée début février. Je n'ai par contre reçu aucun courrier suite à la contestation argumentée concluant à la forclusion.

J'ai consulté la commission de surendettement mais celle ci répond ne plus être en charge du dossier celui-ci dépendant désormais uniquement du tribunal judiciaire.

Par **Marck.ESP**, le **29/01/2024** à **16:11**

Il vous reste à attendre l'audience ou tenter une contestation devant le juge de l'exécution.  
Qu'en dit votre avocat ?

Par **CRETOIS**, le **29/01/2024** à **16:45**

Mon avocat dit que nous devons contester.